

**Séance ordinaire du 10 avril 2015****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2015.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015.
- 1.4 Demande de renouvellement de Services Récréatifs St-Onge inc.
- 1.5 Autorisation d'assister au Congrès de l'ADMQ du 17 au 19 juin 2015.
- 1.6 Autorisation de paiement de la facture de services professionnels de Marciel Lavallée.
- 1.7 Comité Action Montpellier – demande d'appui, fonds de lutte à la pauvreté.
- 1.8 Travaux de rénovation cadastrale dans notre municipalité à la demande du MERNQ – Création d'une réserve financière.
- 1.9 Travaux de rénovation cadastrale dans notre municipalité à la demande du MERNQ – Demande au gouvernement de faire une consultation publique durant la fin de semaine de la saison estivale.
- 1.10 Demande de participer au souper du tournoi de golf Le Monarque le 19 juin 2015 et commandite.
- 1.11 Demande de madame Marie-Christine Filion pour une aide financière et octroi de commandite pour le Spartan Race 2015 à Mont-Tremblant.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2015.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal du Québec (états comparatifs).

**3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

- 3.1 Dépôt des comptes rendus du comité de la gestion financière et des ressources humaines des 16 et 26 mars 2015.

**4. COMMUNICATIONS**

- 4.1 Réservation d'espace publicitaire du guide touristique « Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » pour l'année 2015-2016.

**5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.**

- 5.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du CSP et du CSI avec Chénéville le 18 mars 2015.
- 5.2 Autorisation de frais de déplacement pour la formation gratuite de Premiers répondants.
- 5.3 Autorisation de participer à la compétition provinciale de pompiers à La Tuque au début juillet - l'inscription est au coût de 400 \$.

**6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

- 6.1 Dépôt du rapport du comité des travaux publics et infrastructure du 26 mars 2015.
- 6.2 Autorisation de vente de biens par appel d'offres; trois véhicules et différents équipements.
- 6.3 Autorisation de travaux à exécuter au quai public et autorisation de signature pour l'entente PNR3.
- 6.4 Autorisation de faire des travaux et d'achat d'équipements pour l'écocentre.
- 6.5 Entente de service professionnel ingénierie (François Maillé).
- 6.6 Inscription municipale au Programme PEP.
- 6.7 Avis de motion du règlement pour la réalisation des travaux d'infrastructure du chemin Tour-du-Lac et du chemin Viceroy.

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif en environnement du 20 mars 2015.
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement numéro U-2012-1 amendant le plan d'urbanisme numéro U-2012 afin d'améliorer la gestion du territoire.
- 7.3 Adoption du premier projet de règlement numéro U-12-2 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'améliorer la gestion du territoire.
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement numéro U-13-1 amendant le règlement de lotissement numéro U-13 afin d'améliorer la gestion du territoire.
- 7.5 Adoption du premier projet de règlement numéro U-14-1 amendant le règlement de construction numéro U-14 afin d'améliorer la gestion du territoire.
- 7.6 Adoption du premier projet de règlement numéro U-15-1 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-15 afin d'améliorer l'admissibilité des demandes.
- 7.7 Ouverture de soumissions de mesure de boues septiques sur les îles et octroi de contrat.
- 7.8 Ouverture de soumissions de mesure de boues septiques sur le territoire et octroi de contrat.

**8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 PGMR régional – 15 juin 2015.

8.2 Fin d'entente du CDMR/suite.

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 16 mars 2015.

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1 Dépôt du compte rendu du comité d'évènements touristiques, culturels et activités physiques du 26 mars 2015.

10.2 Autorisation d'achat de billets pour le Gala Papineau 2015 le samedi 25 avril 2015.

10.3 Autorisation à signer l'entente avec la SÉPAQ (2015).

10.4 Entente avec monsieur Michel Hamelin pour les feux d'artifice d'été.

10.5 Activité le 11 juillet 2015 à la plage du centre touristique du lac Simon (SÉPAQ).

10.6 Cartes navigables pour les bateaux de type wakeboards.

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**12. DIVERS**

12.1 Suivi du Lac Croche.

12.2 Rabais sur le taux de base de la taxe sur les carburants provinciaux (TCP) pour les détaillants du nord de la Petite-Nation.

12.3 Hôtel de Ville/Salle communautaire.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **10 avril 2015 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme est aussi présent.

Environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

**1.1****114-04-2015****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

**1.2****115-04-2015****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2015.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

**1.3****116-04-2015****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

**117-04-2015**      **1.4**  
**Demande de renouvellement de Services Récréatifs St-Onge inc.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut offrir une possibilité aux résidents de l'île Canard Blanc d'accoster leur bateau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de préparer une entente avec la compagnie Services Récréatifs St-Onge;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon mandate le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier à préparer et signer une entente pour permettre l'installation de quai au débarcadère de la municipalité avec les conditions requises pour ladite installation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Stéphane St-Onge, Services Récréatifs St-Onge

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des travaux publics

**118-04-2015**      **1.5**  
**Autorisation d'assister au Congrès de l'ADMQ du 17 au 19 juin 2015.**

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour le directeur général/secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson soit autorisé à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2015;

QUE les frais d'inscription au montant de quatre cent quatre-vingt-huit dollars (488 \$) plus taxes ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient pris à même les disponibilités des comptes budgétaires 02-13000310 « déplacement et hébergement » et 02-13000454 « formation et perfectionnement ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

**119-04-2015**      **1.6**  
**Autorisation de paiement de la facture de services professionnels de Marcil Lavallée.**

CONSIDÉRANT la facture de services professionnels de Marcil Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE la facture est pour l'audit du rapport financier de la municipalité pour l'exercice clos au 31 décembre 2014;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise le paiement de la facture au montant de 24 719,63 \$ taxes incluses.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Marcil Lavallée

120-04-2015

**1.7**

**Comité Action Montpellier – demande d'appui, fonds de lutte à la pauvreté.**

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Montpellier a fait une demande de subvention auprès du Fonds de lutte à la pauvreté du CLD Papineau;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention aiderait nos citoyens les moins fortunés à combattre la pauvreté sous toutes ses formes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Lac-Simon appuie le Comité Action Montpellier et lui fait part de son intention de devenir partenaire dans le projet de lutte contre la pauvreté;

ET QUE le conseiller, monsieur Jean-François David soit responsable de ce dossier auprès du Comité Action Montpellier et que les considérants fassent partie intégrante de cette résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean-François David, conseiller

Monsieur Richard Strasbourg, comité Action Montpellier

Monsieur Ghislain Ménard, MRC de Papineau

121-04-2015

**1.8**

**Travaux de rénovation cadastrale dans notre municipalité à la demande du MERNQ – Création d'une réserve financière.**

CONSIDÉRANT QUE le MERNQ a entrepris de réformer la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le MERNQ utilisera un nouveau numéro cadastral pour chaque lot sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont confiés à des firmes d'arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts devront être déboursés par la municipalité de Lac-Simon à la firme Servitech pour la mise à jour du rôle d'évaluation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Lac-Simon autorise une réserve de vingt mille dollars (20 000 \$) à même le surplus pour la mise à jour du rôle d'évaluation;

ET QUE les travaux débutent en 2015 sur les îles et le Rang II.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

122-04-2015

**1.9****Travaux de rénovation cadastrale dans notre municipalité à la demande du MERNQ – Demande au gouvernement de faire une consultation publique durant la fin de semaine de la saison estivale.**

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sera donnée pour les citoyens concernant les travaux de rénovation cadastrale dans notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil désire que les consultations soient faites durant la fin de semaine pour accommoder les citoyens;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE le conseil municipal de Lac-Simon demande au MERNQ que les consultations publiques soient données, soit les fins de semaine ou soit deux jours consécutifs, jeudi et vendredi ou lundi et mardi, et ce, durant la période estivale.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

MERNQ

Monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre

Monsieur Alexandre Iracà, député

123-04-2015

**1.10****Demande de participer au souper du tournoi de golf Le Monarque le 19 juin 2015 et commandite.**

CONSIDÉRANT la demande de la Résidence Le Monarque d'assister à la 3<sup>e</sup> édition du tournoi de golf au Golf Héritage de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT QU'aucun conseiller ne va assister au tournoi;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour amasser des fonds pour la résidence, centre de soins palliatifs, soit en commanditant un trou sur le terrain, soit en participant au tournoi ou soit en faisant un don;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une commandite d'un trou sur le terrain de golf au montant de cent dollars (100 \$) avec le nouveau logo de la municipalité;

ET QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Jacques Maillé à assister au souper le 19 juin 2015 au montant de quarante-cinq dollars (45 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Résidence Le Monarque

124-04-2015

**1.11****Demande de madame Marie-Christine Fillion pour une aide financière et octroi de commandite pour le Spartan Race 2015 à Mont-Tremblant.**

CONSIDÉRANT la demande de madame Marie-Christine Filion d'obtenir une commandite pour des chandails de course pour chaque participant au Spartan Race 2015 au Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil veut encourager l'activité physique et l'équipe de madame Marie-Christine Filion;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une commandite de cinquante dollars (50 \$) pour les chandails des participants avec le nom de la municipalité de Lac-Simon au dos de chaque chandail.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Madame Marie-Christine Filion

**2.**

**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

**2.1**

125-04-2015

**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mars 2015.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mars 2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mars totalisant la somme de **126 984,17 \$** portant les numéros de chèques **11313 à 11437** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **68 632,39 \$** soit adoptée pour un montant total de **195 616,56 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5

CONTRE = 1

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

**Engagements de crédits.**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

---

Benoit Hébert

Directeur général et secrétaire-trésorier

**2.2**

Le rapport mensuel du directeur général/secrétaire-trésorier du mois de mars ainsi que ceux des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.



**2.3****Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois de mars reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

**2.4****Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal du Québec (états comparatifs).**

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé auprès des membres du conseil les états comparatifs au 26 mars 2015, tel que requis par le code municipal.

**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

126-04-2015

**Dépôt et adoptions des comptes rendus du comité de la gestion financière et des ressources humaines des 16 et 26 mars 2015.**

CONSIDÉRANT les dépôts des comptes rendus du comité de la gestion financière et des ressources humaines des 16 et 26 mars 2015 ont été déposés aux membres du conseil pour analyse;

CONSIDÉRANT les recommandations qui y sont rapportées;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine les dépôts des comptes rendus du comité de la gestion financière et des ressources humaines des 16 et 26 mars 2015 et les recommandations qui s'y retrouvent;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé, et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents et entreprendre les actions proposées pour l'embauche du personnel pour la saison estivale afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Directeur général et secrétaire-trésorier

**4.****COMMUNICATIONS****4.1**

127-04-2015

**Réservation d'espace publicitaire du guide touristique « Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » pour l'année 2015-2016.**

CONSIDÉRANT QUE le guide touristique « Balade au Cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre » met en valeur notre région;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat d'une page en publicité pour un montant de cinq-cents cinquante dollars (550 \$) plus les taxes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Communications Léonard, madame France Légaré

**5.****INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****5.1****Dépôt du compte rendu de la réunion du CSP et du CSI avec Chénéville le 18 mars 2015.**

Le compte rendu de la réunion du CSP et du CSI avec la municipalité de Chénéville qui a eu lieu le 18 mars dernier a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

**5.2**

128-04-2015

**Autorisation de frais de déplacement pour la formation gratuite de Premiers répondants.**

CONSIDÉRANT QU'il y a une formation gratuite pour les Premiers Répondants;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux (2) pompiers de la municipalité qui peuvent assister à la formation à l'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) pompiers vont faire du covoiturage;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise de déboursier pour les frais de déplacement et les frais de repas pour les deux (2) pompiers.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

**5.3**

129-04-2015

**Autorisation de participer à la compétition provinciale de pompiers à La Tuque au début juillet - l'inscription est au coût de 400 \$.**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les pompiers participent à la compétition provinciale;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires prévues à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU que les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'inscription au coût de quatre-cents dollars (400 \$);

ET QUE les membres du conseil mettent à la disposition des pompiers un montant maximum de deux mille trois cents dollars (2 300 \$) afin de permettre à ceux qui le désirent de participer à la compétition provinciale des pompiers qui aura lieu au début de mois de juillet 2015 à la municipalité de La Tuque;

QUE les pompiers puissent utiliser le camion « Pick up », ainsi que les équipements de la municipalité dans le cadre de cette compétition.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

**6.****TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****6.1****Dépôt du rapport du comité des travaux publics et infrastructure du 26 mars 2015.**

Le compte rendu du comité de travaux publics et infrastructures du 26 mars 2015 a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

**6.2**

130-04-2015

**Autorisation de vente de biens par appel d'offres; trois véhicules et différents équipements.**

CONSIDÉRANT QU'il y a des véhicules et des équipements que la municipalité aimerait se départir;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'afficher ses biens pour s'en départir au plus offrant;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier d'aller en appel d'offres pour les trois véhicules et pour différents équipements de la municipalité;

ET QU'un appel d'offres soit diffusé conformément à la Loi.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

**6.3**

131-04-2015

**Autorisation de travaux à exécuter au quai public et autorisation de signature pour l'entente PNR3.**

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux à faire au quai public municipal;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux a été préparée par le consultant, monsieur François Maillé;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la réalisation des travaux pour la réparation du quai à l'automne 2015;

ET QUE ce conseil autorise une dépense n'excédant pas soixante-dix mille dollars (70 000 \$);

ET QUE ce montant soustrait des aides financières soit prélevé dans le surplus libre;

QUE monsieur Jacques Maillé, maire et monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'entente prévue avec la MRC de Papineau en rapport au PNR3 et l'aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Ghislain Ménard, MRC de Papineau

Monsieur Christian Pelchat, MRC de Papineau

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des travaux publics

**6.4**

132-04-2015

**Autorisation de faire des travaux et d'achat d'équipements pour l'écocentre.**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'ajouter l'électricité à l'écocentre et acheter de l'équipement;

CONSIDÉRANT QU'une réserve financière est disponible pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par monsieur le Conseiller;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la dépense n'excédant pas seize mille dollars (16 000 \$) plus les taxes pour l'ajout d'électricité à l'écocentre;

ET QU'une somme de deux mille cinq-cents dollars (2 500 \$) plus les taxes soit autorisé pour l'achat d'un godet;

ET QUE la somme de mille six cents dollars (1 600 \$) soit prélevée au poste 5915110600 et la somme de neuf cents dollars (900 \$) soit prélevée au poste 0232001725.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

**6.5**

133-04-2015

**Entente de service professionnel ingénierie (François Maillé).**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 319-12-2013;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'avoir une personne ressource pour accompagner la direction générale dans la préparation de plans et devis pour les travaux d'infrastructures;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer une entente pour obtenir une banque d'heure (100 heures) d'un ingénieur consultant, monsieur François Maillé pour aider l'équipe de la voirie dans l'élaboration et l'organisation des travaux majeurs de structures (ponceaux et autres) de chemins;

QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les sommes d'argent de dix mille dollars (10 000,00 \$) soient comptabilisées à partir du poste infrastructure 23-32000521 « chemins municipaux ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 5

CONTRE = 1

#### **Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur François Maillé, ingénieur-consultant

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

#### **6.6**

134-04-2015

#### **Inscription municipale au Programme PEP.**

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres du conseil d'avoir les permissions requises de la SAAQ pour permettre les programmes d'entretien préventif (programme PEP) sur tous les véhicules lourds de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Leblanc travaille déjà à la municipalité de Lac-Simon et que c'est une personne ressource qualifiée pour effectuer ledit entretien préventif;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution numéro 148-05-2014;

ET QUE ce conseil mandate la direction générale à compléter toute la documentation nécessaire, afin d'obtenir les accords exigés de la SAAQ afin de mettre en place un suivi approprié à l'application du programme PEP;

ET QUE la personne ressource soit monsieur Mathieu Leblanc ou son représentant.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

#### **Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Mathieu Leblanc

#### **6.7**

#### **Avis de motion du règlement pour la réalisation des travaux d'infrastructure du chemin Tour-du-Lac et du chemin Viceroy.**

Monsieur Gilles Robillard, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation d'un règlement pour la réalisation des travaux d'infrastructure du chemin Tour-du-Lac et du chemin Viceroy lors d'une séance ultérieure du conseil.

### **7.**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1**

**Dépôt du procès-verbal du comité consultatif en environnement du 20 mars 2015.**

Le compte rendu de la rencontre du 20 mars 2015 du comité du CCU a été déposé pour analyse

135-04-2015

**7.2****Adoption du premier projet de règlement numéro U-2012-1 amendant le plan d'urbanisme numéro U-2012 afin d'améliorer la gestion du territoire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le plan d'urbanisme portant le numéro U-2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le plan d'urbanisme numéro U-2012 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, à cette fin, adopter le premier projet de règlement numéro U-2012-1, modifiant le plan d'urbanisme numéro U-2012, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil municipal adoptent par la présente, le premier projet de règlement numéro U-2012-1;

QUE le premier projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long reproduit de l'article 1 à l'article 37;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC Papineau.

**ARTICLE 38 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

JACQUES MAILLÉ  
Maire

---

BENOIT HÉBERT  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Adoption du premier projet de plan : 10 avril 2015

Avis de consultation publique : 29 avril 2015

Assemblée de consultation : 16 mai 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

Directeur du service d'urbanisme

136-04-2015

## 7.3

**Adoption du premier projet de règlement numéro U-12-2 amendant le règlement de zonage numéro U-12 afin d'améliorer la gestion du territoire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement de zonage portant le numéro U-12;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier règlement de zonage numéro U-12 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, à cette fin, adopter le premier projet de règlement numéro U-12-2, modifiant le règlement de zonage numéro U-12, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil municipal adoptent par la présente, le premier projet de règlement numéro U-12-2;

QUE le premier projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long reproduit de l'article 1 à l'article 120;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC Papineau.

**ARTICLE 121 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

JACQUES MAILLÉ Maire	BENOIT HÉBERT Directeur général et secrétaire-trésorier
-------------------------	---

Adoption du premier projet de règlement : 10 avril 2015

Avis de consultation publique : 29 avril 2015

Assemblée de consultation : 16 mai 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

Directeur du service d'urbanisme

137-04-2015

## 7.4

**Adoption du premier projet de règlement numéro U-13-1 amendant le règlement de lotissement numéro U-13 afin d'améliorer la gestion du territoire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement de lotissement portant le numéro U-13;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de lotissement numéro U-13 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, à cette fin, adopter le premier projet de règlement numéro U-13-1, modifiant le règlement de lotissement numéro U-13, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil municipal adoptent par la présente, le premier projet de règlement numéro U-13-1;

QUE le premier projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long reproduit de l'article 1 à l'article 10;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC Papineau.

**ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

JACQUES MAILLÉ  
Maire

BENOIT HÉBERT  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Adoption du premier projet de règlement :

10 avril 2015

Avis de consultation publique :

29 avril 2015

Assemblée de consultation :

16 mai 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

Directeur du service d'urbanisme



138-04-2015

## 7.5

**Adoption du premier projet de règlement numéro U-14-1 amendant le règlement de construction numéro U-14 afin d'améliorer la gestion du territoire.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement de construction portant le numéro U-14;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de construction numéro U-14 afin d'actualiser son contenu et d'améliorer la gestion du territoire municipal conformément à l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, à cette fin, adopter le premier projet de règlement numéro U-14-1, modifiant le règlement de construction numéro U-14, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil municipal adoptent par la présente, le premier projet de règlement numéro U-14-1;

QUE le premier projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long reproduit de l'article 1 à l'article 6;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC Papineau.

**ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

JACQUES MAILLÉ  
Maire

BENOIT HÉBERT  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Adoption du premier projet de règlement : 10 avril 2015

Avis de consultation publique : 29 avril 2015

Assemblée de consultation : 16 mai 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

Directeur du service d'urbanisme

139-04-2015

**7.6**

**Adoption du premier projet de règlement numéro U-15-1 amendant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-15 afin d'améliorer l'admissibilité des demandes.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon a adopté le règlement sur les dérogations mineures portant le numéro U-15;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement sur les dérogations mineures numéro U-15 afin d'améliorer l'admissibilité des demandes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, à cette fin, adopter le premier projet de règlement numéro U-15-1, modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro U-15, afin de le soumettre à une assemblée publique de consultation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil municipal adoptent par la présente, le premier projet de règlement numéro U-15-1;

QUE le premier projet de règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long reproduit de l'article 1 à l'article 2;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC Papineau.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

JACQUES MAILLÉ  
Maire

BENOIT HÉBERT  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Adoption du premier projet de règlement : 10 avril 2015

Avis de consultation publique : 29 avril 2015

Assemblée de consultation : 16 mai 2015

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Jean Perreault, MRC de Papineau

Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant

Directeur du service d'urbanisme

140-04-2015

**7.7****Ouverture de soumissions de mesure de boues septiques sur les îles et octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 030-01-2015 autorisant de préparer un appel d'offres pour les vidanges de fosses septiques sur les îles;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu deux (2) soumissionnaires dont :

Wilfrid David & fils inc.	661,11 \$ taxes incluses/l'unité
Beaugard Fosses septique ltée	1 086,51 \$ taxes incluses/l'unité

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture de soumissions le jeudi 2 avril 2015 à 14 h 5;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Wilfrid David & fils inc. correspond aux particularités établies;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission au montant de 661,11 \$ taxes incluses par unité a été déposée par Wilfrid David & fils inc.;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente est considéré comme partie intégrante de la résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon entérinent la recommandation du comité à l'effet d'accepter la soumission de mesure de boues septiques sur les îles à Wilfrid David & fils inc. au coût de 661,11 \$ l'unité, taxes incluses;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit mandaté pour signer les documents nécessaires à la réalisation de la résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Directeur du service d'urbanisme

Monsieur André-Jacques Filion, Wilfrid David & fils inc.

141-04-2015

**7.8****Ouverture de soumissions de mesure de boues septiques sur le territoire et octroi de contrat.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 031-01-2015 autorisant de préparer un appel d'offres pour les vidanges de fosses septiques sur le territoire (excluant les îles);

CONSIDÉRANT QU'il y a eu deux (2) soumissionnaires dont :

Épursol	167,86 \$ taxes incluses/l'unité
Beaugard Fosses septique ltée	175,00 \$ taxes incluses/l'unité

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture de soumissions le jeudi 2 avril 2015 à 14 h 5;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Épursol correspond aux particularités établies;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission au montant de cent-soixante-sept dollars et quatre-vingt-six cents (167,86 \$) l'unité, taxes incluses a été déposée par Épursol;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente est considéré comme partie intégrante de la résolution;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon entérinent la recommandation du comité à l'effet d'accepter la soumission de mesure de boues septiques sur le territoire de Lac-Simon excluant les îles, par Épursol au coût de cent-soixante-sept dollars et quatre-vingt-six cents (167,86 \$) l'unité, taxes incluses;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit mandaté pour signer les documents nécessaires à ladite soumission.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Directeur du service d'urbanisme

Monsieur Benjamin Leblanc, Épursol

**8.**

**COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**8.1**

**PGMR régional – 15 juin 2015.**

Il y aura une rencontre régionale le 15 juin 2015 pour la mise en œuvre du prochain plan de gestion de matières résiduelles à l'ensemble de la MRC.

**8.2**

**142-04-2015**

**Fin d'entente du CDMR.**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 034-01-2015, la municipalité de Lac-Simon met fin au contrat de l'entente du CDMR en 2016 avec les municipalités de Chénéville, Duhamel et Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 047-02-2015, la municipalité a mandaté Me Marc Tremblay de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour préparer le contrat de fin d'entente du CDMR;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des quatre municipalités ont eu une rencontre le 26 février 2015;

CONSIDÉRANT les recommandations dans le compte rendu du 26 février 2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le document et mandate le directeur général/secrétaire-trésorier à préparer les démarches nécessaires afin de donner effet auxdites recommandations de la rencontre du 26 février 2015;

ET QUE ce conseil entérine de mettre fin à l'entente en date du 31 mars 2016;

ET QU'une copie certifiée de la résolution soit transmise aux autres municipalités par courrier recommandé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

Me Marc Tremblay, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés  
Municipalité de Chénéville  
Municipalité de Duhamel  
Municipalité de Montpellier

**9.**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de développement durable et économique du 16 mars 2015.**

Monsieur Jean-François David informe les citoyens présents du compte rendu de la réunion du 16 mars 2015.

Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre est prévue pour le 20 avril 2015.

**10.**

**ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

**10.1**

**Dépôt du compte rendu du comité d'événements touristiques, culturels et activités physiques du 26 mars 2015.**

Un document du compte rendu a été déposé aux membres du conseil pour information. Monsieur Michel Lavigne, conseiller, fait un résumé des derniers travaux du comité.

**10.2**

143-04-2015

**Autorisation d'achat de billets pour le Gala Papineau 2015 le samedi 25 avril 2015.**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 037-01-2015, ce conseil a retenu les noms de :

- 1- Monsieur Robert Riopel, bénévole sénior.
- 2- Madame Lise Diné, personnalité culturelle sénior.
- 3- Monsieur Gilles Hotte, athlète sénior.
- 4- Monsieur Jacques Fecteau, association des Motoneigistes Vallée de la Nation, événement sport, loisir, culture.
- 5- Alliance Alimentaire – Papineau, organisme avec permanence.
- 6- Danielle Cousineau, bénévole.
- 7- Luce Maude Boyer, Projet de Villages nourriciers, événement sport, loisir, culture.

CONSIDÉRANT QUE quelques membres du conseil désirent assister à l'événement qui se tiendra le 25 avril prochain;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de vingt (20) billets pour les personnes sélectionnées et les membres du conseil;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert à réserver vingt (20) billets au coût de quatre-cents dollars (400 \$) pour le Gala Loisir Papineau 2015;

ET QUE les billets des conjoints des membres du conseil soient remboursés à la municipalité, s'il y a lieu.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau, CLP Papineau

**10.3**

144-04-2015

**Autorisation à signer l'entente avec la SÉPAQ (2015).**

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de Lac-Simon de conclure une entente avec la SÉPAQ afin de maximiser l'utilisation du secteur du centre touristique du lac Simon et ainsi désengorger les autres secteurs du lac Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général/secrétaire-trésorier, à signer une entente avec la SÉPAQ pour donner accès aux propriétaires de bateaux de la municipalité de Lac-Simon d'aller à la plage du centre touristique du lac Simon gratuitement;

QUE cette entente soit au coût de seize mille dollars (16 000 \$) pour la saison 2015 et que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le déboursé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

POUR = 4

CONTRE = 2

**Adoptée à la majorité**

c.c. Trésorerie

SÉPAQ

**21h13 monsieur Gilles Robillard quitte son siège.**

**10.4**

145-04-2015

**Entente avec monsieur Michel Hamelin pour les feux d'artifice d'été.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'avoir une entente par l'utilisation du site des feux d'artifice;

CONSIDÉRANT QU'une entente de trois (3) ans est jugée propice;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à préparer et signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

**21h15 monsieur Gilles Robillard reprend son siège.**

**146-04-2015**      **10.5**  
**Activité le 11 juillet 2015 à la plage du centre touristique du lac Simon (SÉPAQ).**

CONSIDÉRANT la réussite de l'activité en juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important faire connaître les attraits touristiques de la plage 2 du centre touristique du lac Simon (SÉPAQ);

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal autorise l'activité à la SÉPAQ le 11 juillet 2015 à partir de 16 h et selon la programmation établie;

ET QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit autorisé pour les dépenses de ladite activité.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie  
SÉPAQ

**10.6**  
**Cartes navigables pour les bateaux de type wakeboards.**

Des cartes navigables en collaboration avec la municipalité de Duhamel a été préparée et sera publiée sous peu à tous les utilisateurs de bateaux des lacs Simon et Barrière et par la municipalité de Duhamel.

**11.**  
**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**  
**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

**12.**  
**DIVERS**

**12.1**  
**Suivi du Lac Croche.**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**147-04-2015**      **12.2**  
**Rabais sur le taux de base de la taxe sur les carburants provinciaux (TCP) pour les détaillants du nord de la Petite-Nation.**

CONSIDÉRANT les augmentations fréquentes du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE les stations de services du nord de la Petite-Nation ne peuvent profiter des rabais sur les taxes comme les stations de la route 148 et de St-André-Avellin;

CONSIDÉRANT QUE cette variation ne permet pas aux stations du nord, particulièrement à celles de Chénéville, Namur, Ripon et Duhamel, de compétitionner avec les autres stations de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE la réduction de l'achalandage à la pompe met en péril la santé financière desdites stations du nord et met en péril le service des petites entreprises;

Pour ces motifs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal demande à la MRC de Papineau de faire les pressions appropriées pour permettre des rabais sur les taxes soit similaires dans MRC de Papineau afin d'assurer un minimum de services pour la population et assuré la pérennité desdites stations de services situées au nord de la MRC de Papineau;

ET QU'une copie de de la résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC de Papineau, au député provincial, monsieur Alexandre Iracà, au député fédéral, madame Mylène Freeman, au préfet de la MRC de Papineau, madame Paulette Lalande.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

c.c. Trésorerie

Monsieur Michel Lalonde, station de service Ultramar

Monsieur Gilles Tremblay, maire de Chénéville

**12.3**

**Hôtel de Ville/Salle communautaire.**

En attente de l'annonce pour la demande d'aide financière.

**13.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Heures : 21 h 20

Nombre de personnes : ± 20

**14.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

148-04-2015

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE la séance soit levée à 21 h 27.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jacques Maillé  
Maire

---

Benoit Hébert  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier